

# Adapei Formation prépare des élus de CVS à investir leurs fonctions

L'organisme de formation de l'Adapei 49 a développé un module destiné à aider les élus de CVS à s'approprier leur rôle. Spécificité de cette intervention : elle est modulable et peut être élargie à tous les membres du CVS, familles et professionnels compris.

## Fiche technique

**Secteur :** handicap

**Organisme porteur :**  
Adapei Formation (Adapei 49)

**Localisation :** Angers, Cholet  
et Saumur

**Établissements ciblés par  
la formation :** Esat et IME

## CONSTAT DE DÉPART

Depuis l'instauration des conseils de la vie sociale par la loi 2002-2, les établissements et service médico-sociaux procèdent, tous les trois ans, à l'élection des divers représentants appelés à siéger au sein de cette instance : personnes accompagnées, représentants des familles et des professionnels.

Pour les nouveaux élus, il n'est pas toujours aisé de se positionner : quel est le rôle d'un élu de CVS ? Comment le porter ? Avec quels outils ?

Ces questions sont d'autant plus complexes pour des personnes présentant un handicap intellectuel.

Pour y répondre, permettre aux élus de CVS de trouver leurs marques et de s'approprier leur fonction, Adapei Formation a mis en place une formation spécifique à leur intention.

## PÉRIMÈTRE

Créé en 1990 par l'Adapei 49, Adapei Formation est un organisme de formation professionnelle ancré, à l'origine, dans les secteurs de travail adapté et protégé. Il a depuis élargi et diversifié ses activités, mais sa formation destinée aux élus de CVS reste principalement ciblée sur son public historique, les travailleurs d'Esat.

Adapei Formation est implanté à Angers, Cholet, Segré et Saumur.

## GOVERNANCE

La formation proposée aux élus de CVS a la particularité d'être à géométrie variable. Elle est construite sur mesure en fonction de la nature et des besoins de l'établissement et des attentes des élus du CVS.

Selon les cas, elle peut concerner uniquement les représentants des personnes accompagnées ou être élargie à l'ensemble des membres du CVS, représentants des familles et des salariés inclus.

La construction de la formation est réalisée par la chargée de formation, en lien avec l'établissement et, parfois, avec les représentants de CVS eux-mêmes.

## CONTENU DE L'ACTION

L'objectif de la formation est de permettre aux représentants des personnes accompagnées de comprendre et d'assumer pleinement leur mission d'élus au sein du CVS.

En amont de la session, la responsable de la formation évalue les besoins, analyse les derniers comptes-rendus de CVS et recense les outils existants.

Le contenu de la formation est défini en fonction du degré d'appropriation de l'instance par l'établissement et par ses élus.

- Travail de définition : qu'est-ce que le CVS ? À quoi sert-il ? Comme fonctionne-t-il ? Quel est le rôle de chacun au sein de l'instance ?
- Réflexion autour des outils à mettre en place pour organiser le travail des élus : réalisation de fiches, de classeurs, de boîtes à idée ; réflexion sur les supports de communication.
- Préparation des élus : apprendre à s'exprimer, à argumenter, à construire ses questions ; mieux appréhender la démarche de représentation de ses pairs.
- Selon les besoins, la formation peut durer de 1 à 3 jours. Elle est systématiquement organisée dans l'établissement.

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation, les outils sont construits avec les stagiaires et personnalisés (logo de l'établissement, photos d'identité des participants).

La formation s'appuie sur le Facile à lire et à comprendre, la vidéo, les jeux de rôle...

## MOYEN MIS EN ŒUVRE

La formation des élus de CVS en Esat intervient dans le cadre de la formation professionnelle continue. À ce titre, elle est financée par les Opca. Certains établissements la financent sur fonds propres.

## RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Parmi les thématiques de formation proposée par Adapei Formation aux travailleurs d'Esat, celle dédiée aux élus de CVS compte parmi les plus demandées.

Les effets généralement constatés suite à la formation sont les suivants :

- Une meilleure appropriation de la fonction d'élu de CVS.
- Une légitimation supplémentaire et une visibilité accrue des élus au sein de leur établissement ; la formation se déroule dans les murs de l'établissement, ce qui contribue à conforter les représentants dans leur rôle aux yeux de leurs pairs.
- Une approche à la fois plus collective et plus constructive de la part des élus.
- Pour l'établissement, un recentrage sur le cadre légal en matière de participation des personnes accompagnées. La formation est l'occasion de donner aux personnes accompagnées un rôle central qui ne leur est pas toujours accordé spontanément.

**Isabelle Raimbault,**  
formatrice

*« C'est à l'institution CVS de s'adapter aux personnes handicapées et non l'inverse »*

*Pendant les formations associant les représentants des familles, il faut souvent désamorcer des réflexes surprotecteurs envers les personnes handicapées. On s'entend dire, par exemple, qu'elles ne seraient pas capables de s'exprimer en réunion en raison de leur déficience. En réalité, elles le sont tout à fait. À condition que l'institution CVS s'adapte à elles. Et non l'inverse.*

### > Pour aller plus loin

**Adapei Formation**

12 bis, rue de l'Asile-Saint-Joseph  
49000 Angers

**TÉL :** 02 41 88 63 27

**Courriel :**

formationangers@adapei49.asso.fr

**Contact Formation CVS :**

Isabelle Raimbault

**Site Internet :**

<http://adapei-formation.adapei49.asso.fr>

